

**COMMISSION CONSULTATIVE SUR LE PROJET DE PLAN MÉTROPOLITAIN DE  
GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PMGMR)  
DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC (CMQ) - RIVE NORD**

**Troisième séance de consultation tenue le 4 février 2016 à 19 h**

**MRC de La Côte-de-Beaupré  
3, rue de la Seigneurie, Château-Richer**

**Compte rendu**

---

**Sont présents**

Commissaires

- M. Jeannot Richard, président, membre indépendant
- M<sup>me</sup> Anne-Marie Gargano-Huard, représentante du milieu des affaires (institutionnel)
- M. Yves Fortin, représentant du milieu syndical
- M. Christophe Roubinet, représentant du milieu sociocommunautaire
- M. Alexandre Turgeon, représentant des groupes de protection de l'environnement
- M. Steeve Verret, commissaire, membre du conseil de la Ville de Québec et de la CMQ

Équipe de soutien technique

- M<sup>me</sup> Luce Bergeron, coordonnatrice du PMGMR, CMQ
  - M<sup>me</sup> Cathy Dubé, conseillère en matière de gestion des matières résiduelles, MRC de La Côte-de-Beaupré
  - M. Benoît Massicotte, coordonnateur aux communications et à la planification, CMQ
  - M<sup>me</sup> Sandra Messih, directrice de projet, Chamard - stratégies environnementales
  - M. Michel Venne, animateur, Institut du Nouveau Monde
  - M. Gilles Paré, secrétaire de la Commission
- 

**SOMMAIRE**

**1. Contexte**

- 1.1. Déroulement de la séance
- 1.2. Présence et participation

**2. Présentation de mémoires**

**3. Interventions de citoyens**

**4. Conclusion**

- Annexe 1 : Liste des personnes inscrites à la séance de consultation
- Annexe 2 : Liste des documents déposés

## **1. Contexte**

### **1.1. Déroulement de la séance**

M. Richard souhaite la bienvenue aux participants, en soulignant la présence de plusieurs élus dont la mairesse de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges et préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré, M<sup>me</sup> Parise Cormier ainsi que du maire de Saint-Tite-des-Caps, M. Majella Pichette, et du maire de Boischatel, M. Yves Germain. Il présente les commissaires ainsi que les membres et le rôle de l'équipe de soutien technique. Il fait part du mandat de la Commission et fait un rappel de l'historique de la démarche d'élaboration du PMGMR ainsi que des étapes à venir. Il explique le déroulement de la séance de consultation publique :

- Vidéo présentant les grandes lignes du projet de PMGMR;
- Présentation des mémoires;
- Période de questions des commissaires;
- Interventions des personnes inscrites;
- Interventions libres (en fonction du temps disponible).

M. Venne explique le rôle qu'il va jouer à titre d'animateur de la séance de consultation, notamment en ce qui concerne le respect des limites de temps allouées aux échanges, soit 10 minutes pour chacune des interventions (commentaires, questions, réponses), et ce, en considérant que la durée maximale de la séance est de trois heures.

Par ailleurs, il précise que le rôle de la Commission est d'être à l'écoute des personnes qui viennent s'exprimer. Les commissaires vont s'assurer d'avoir bien compris les commentaires et les suggestions qui auront été exposés et de les rapporter correctement. Il souligne que l'ensemble du contenu des mémoires présentés en cours de séance sera pris en considération, le but de leur présentation à la Commission étant de faire ressortir les messages clés.

### **1.2. Présence et participation**

Il y a eu 13 personnes qui se sont inscrites à cette consultation qui a fait l'objet de plusieurs interventions (Annexe 1). La séance a débuté à 19 h 10 et s'est terminée à 20 h 10, soit une durée totale d'une heure.

Les interventions se sont faites de façon ordonnée et respectueuse. Tous les efforts ont été faits pour inciter les gens à s'exprimer.

## **2. Présentation de mémoires**

Aucun mémoire n'a été déposé en lien avec cette séance de consultation.

## **3. Interventions de citoyens**

Des citoyens interviennent pour faire part de leurs commentaires ou suggestions, lesquelles font l'objet de réponses et de demandes de précisions de la part des commissaires, et lorsque requis, de complément d'information par les membres de l'équipe de soutien technique. Les faits saillants des interventions des citoyens et des éléments de réponses (*en italique*) qui leur sont apportés sont les suivants :

- 1) Il sera nécessaire de faire beaucoup d'efforts pour atteindre les objectifs du PMGMR compte tenu que le budget accordé à la publicité pour la récupération des matières résiduelles (réduction à la source et réemploi) est limité à cinq dollars par porte.

*Le budget relatif à la publicité présenté dans le PMGMR (Annexe IX du rapport) demeure une hypothèse de travail. Par ailleurs, chacune des MRC va devoir préparer son propre plan d'action de sorte que le budget à accorder à ce type de mesure va demeurer à la discrétion de chacune des composantes.*

- 2) Il n'y a pas de mesures associées de façon spécifique aux territoires des MRC pour atteindre les objectifs visés par le PMGMR.

*Les mesures proposées dans le PMGMR sont d'ordre général. Chacune des MRC aura à établir des mesures spécifiques pour répondre aux enjeux propres à leur territoire dans le cadre de l'élaboration de leur plan d'action. On invite les personnes qui désirent obtenir plus de détails sur ces aspects ou d'autres éléments du PMGMR à consulter le rapport détaillé sur le site Internet de la CMQ (<http://www.cmquebec.qc.ca/accueil>).*

- 3) En ce qui concerne la collecte des matières résiduelles, on est conscient des limites du site d'enfouissement de Saint-Tite-des-Caps. Par ailleurs, on n'est pas prêt à utiliser un contenant supplémentaire (bac brun) pour le recyclage des matières organiques et on privilégie l'avenue proposée par Québec d'utiliser le bac existant avec lecteur optique. On a également l'impression que la collecte des matières recyclables (bac bleu) stagne malgré la publicité; on déplore à cet égard le mouvement de désinformation malheureuse qui circule dans la population à l'effet que tout se rend au même endroit (dépotoir).

*Il serait important de faire davantage de publicité pour accroître la collecte des matières recyclables et contrer l'information erronée qui peut lui être associée. On croit notamment qu'il serait avantageux de faire connaître les avantages économiques du recyclage pour la collectivité afin de sensibiliser le citoyen et l'intéresser à participer davantage.*

- 4) On demande si le projet d'usine de biométhanisation va se réaliser. Ce projet permettrait notamment d'éviter d'avoir recours au bac brun.

*L'orientation de la Ville de Québec est d'aller de l'avant avec ce projet. Par ailleurs, la Ville se doit d'offrir ce service qui sera disponible avec l'implantation du futur centre de biométhanisation en 2021; par ailleurs, la MRC n'est pas obligée de l'accepter.*

Ce sujet amène les commissaires à demander certaines précisions relatives au réemploi, aux sites d'enfouissement des matières résiduelles, ainsi qu'à la contribution de la population et des institutions, commerces et industries (ICI) aux mesures de recyclage et de récupération. Les principaux éléments de réponses à ces questions sont les suivants :

- a. Il y a plusieurs entreprises impliquées dans le réemploi sur la Côte-de-Beaupré qui font un excellent travail. Par ailleurs, ces organismes manquent d'espace, de sorte qu'on se demande si on ne devrait pas implanter un centre de récupération qui pourrait se trouver sur le territoire de la MRC ou être jumelé à Québec. On donne l'exemple du travail effectué par l'entreprise d'économie sociale Le Vélo Vert. On précise que les responsables des centres de réemploi de la Côte-de-Beaupré ont été regroupés au sein d'un comité de concertation. On est également à élaborer un concept qui vise à jumeler la récupération et le réemploi d'articles usagés sur le territoire. La firme Chamard a été engagée pour développer une tarification économique à cet égard.
- b. Les coûts élevés reliés au transport constituent un problème important dans l'opération des sites d'enfouissement des matières résiduelles. Pour réduire ces coûts, il faudrait notamment améliorer le système de transport de façon à éviter les retours à vide des camions.

- c. En ce qui concerne la contribution des ICI aux mesures de réemploi et de recyclage, on souligne que le secteur de la villégiature, qui occupe une place importante sur la Côte-de-Beaupré, est confronté au problème de la location à court terme qui attire des clients qui ne sont pas toujours enclins à récupérer les matières résiduelles. On est d'avis qu'il faudrait davantage d'efforts de sensibilisation pour améliorer cette situation, mais qu'il faudrait également penser à des mesures coercitives, telles que l'augmentation des frais de collecte des déchets ou même des amendes pour les plus récalcitrants. Par ailleurs, on croit qu'il serait difficile de réduire la quantité de matières éliminées par les hôpitaux et les restaurants, compte tenu des normes de salubrité très strictes auxquelles ces derniers sont soumis.
  
- d. On propose d'établir une consigne à l'achat de produits dangereux et un crédit lors de leur retour à des fins de recyclage comme cela se fait pour les canettes de boissons gazeuses. Il est mentionné que pour plusieurs produits dangereux, il existe un programme de responsabilité élargie des producteurs et qu'en conséquence ces derniers doivent respecter des taux de récupération progressifs minimaux sans quoi ils sont pénalisés. On souligne, par ailleurs, qu'il serait nécessaire de faire des représentations auprès du gouvernement du Québec pour instaurer une telle consigne.

#### **4. Conclusion**

M. Venne s'assure que toutes les personnes qui le souhaitent aient pu s'exprimer. M. Richard remercie les participants et met fin à cette troisième séance de consultation en soulignant que tous ceux qui désirent assister aux autres séances de la Commission sont les bienvenus.

**Rédigé par : Gilles Paré, secrétaire de la Commission**

**ANNEXE 1**

**Liste des personnes inscrites à la séance de consultation**

Reynald Cormier  
Majella Pichette  
Mario Godbout  
Parise Cormier  
Yves Germain  
Michel Léopold  
Hélène Corriveau  
Serge Simard  
Pierre Renaud  
Pierre Bolduc  
Nancy Laferrière  
Isabelle Giguère  
Gaston Labrie

**ANNEXE 2**

**Liste des documents déposés**

Aucun document n'a été déposé.